



Durée d'assurance. Décote et surcote

Dernière mise à jour le : 26 Déc 2018



La durée d'assurance (qui s'exprime en nombre de trimestres validés) et l'âge légal requis servent de paramètres au calcul de la retraite de base. L'âge sert de paramètre au calcul de la retraite complémentaire.

Au régime de base

La **durée d'assurance** sert de base au calcul de la retraite et s'exprime en nombre de trimestres validés. Si vous n'avez pas la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein, un abattement de 1,25% par trimestre manquant est appliqué sur votre retraite de base. Si vous avez plus de trimestres que le nombre requis, une surcote est appliquée sur le montant de votre pension. [Téléchargez le guide retraite et prévoyance pour connaître les conditions d'ouverture du droit.](#)

Au régime complémentaire

Au régime complémentaire, vous pouvez faire valoir vos droits à taux plein à 65 ans mais pouvez partir avant ou après. Si vous n'avez pas l'âge requis, une minoration est appliquée. Si vous demandez votre retraite après 65 ans, une majoration s'applique.

Vous pouvez demander votre retraite complémentaire :

- A 60 ans avec 25% de minoration
- A 61 ans avec 20% de minoration
- A 62 ans avec 15% de minoration
- A 63 ans avec 10% de minoration
- A 64 ans avec 5% de minoration
- A 65 ans à taux plein
- Après 65 ans avec 0,75% de majoration par trimestre civil supplémentaire dans la limite de 15%

Il n'est pas nécessaire d'avoir cessé votre activité et d'être radié de l'Ordre. En cas de non cessation d'activité, vous pouvez [cumuler votre pension et votre activité](#). La Cavec attire alors votre attention sur la cotisation de solidarité qui vous sera demandée.

[Vérifiez l'exactitude des informations de votre relevé de carrière tous régimes et estimez votre retraite en téléchargeant votre relevé de situation tous régimes et votre évaluation de retraite sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne sur \[www.cavec.fr\]\(http://www.cavec.fr\). Ces documents permettent d'avoir une vision globale sur les droits que vous avez acquis pour votre future retraite.](#)

Mot-clés : retraite

Prolongements



- [»](#)
- [» Vous cessez votre activité](#)

Documents téléchargeables

- [Le guide "Bien préparer votre retraite"](#)

Dernières actualités

- [« Les experts-comptables vont payer plus de cotisations pour toucher moins de retraite ! »](#)
- 12 Septembre 2019
- [Réforme des retraites : la Cavec vous invite à l'atelier débat du 25 septembre 2019 dans le cadre du Congrès de l'Ordre à Paris](#)
- 23 Juillet 2019
- [Elections du conseil d'administration de la Cavec en 2019](#)
- 02 Septembre 2019

[+ d'actu](#)